

José Sebastián KURLAT AIMAR

2484, rue Thames, 1^o « A »
Buenos Aires, Argentine
Tel. : (0054 – 230) 445-7389
(0054 – 911) 3881-6893
Courriel : seaskur@hotmail.com



Né le 25 août 1982 à Trenque Lauquen (Argentine)
Nationalités : Argentine et Italienne
Situation de famille : Célibataire

I. FORMATION UNIVERSITAIRE ET DIPLÔMES

A. Grade de Docteur en Droit décerné le 4 octobre 2016 par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université de Buenos Aires

Sujet de la thèse réalisée en cotutelle : *Les Autorités de régulation des services publics en réseaux. Une étude comparée : Argentine, France*. Mentions : *très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) / *sobresaliente (summa cum laude)* de l'Université de Buenos Aires. Le jury était composé de : M. Michel VERPEAUX, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de recherche ; M. Carlos BALBIN, Professeur à l'Université de Buenos Aires, directeur de recherche ; Mme. Laëtitia JANICOT, Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, présidente du Jury ; M. Daniel SABSAY, Professeur à l'Université de Buenos Aires.

B. Diplôme de Master Recherche en Droit, mention Droit public décerné en septembre 2009 par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Sujet du mémoire : *Le droit au logement, aspects de droit public comparé entre le droit français et le droit argentin* ; sous la direction du Professeur Michel VERPEAUX. Le jury était composé des Professeurs Michel VERPEAUX et Bertrand MATHIEU. Note obtenue : 14,50 / 20.

C. Diplôme d'avocat décerné en juillet 2006 par l'Université de Buenos Aires

Moyenne : 14,26 / 20 (classement parmi les 5 meilleurs de la promotion).

D. Diplôme de *Bachiller Universitario en Derecho* [« Bachelier universitaire en droit »] décerné en décembre 2004 par l'Université de Buenos Aires. Moyenne : 14,54 / 20 (classement parmi les 5 meilleurs de la promotion).

E. Diplôme d'expert en commerce décerné en décembre 2000 par l'École Supérieure de Commerce Carlos Pellegrini (rattachée à l'Université de Buenos Aires)

Moyenne : 14 / 20 (classement parmi les 5 meilleurs de la promotion).

N.B. : 1.- En Argentine, certaines universités organisent leurs études secondaires au sein d'écoles qui leur sont rattachées. L'Université de Buenos Aires (la meilleure d'Argentine) est ainsi organiquement liée à deux écoles : l'École Supérieure de Commerce Carlos Pellegrini et le Collège National de Buenos Aires. Ces écoles délivrent des diplômes correspondant au baccalauréat français, ce sont des diplômes avec spécialisation (diplôme d'expert en commerce, par exemple).

2.- Au sein de l'Université de Buenos Aires, les études de droit sont organisées en deux cycles, chacun sanctionné par un diplôme : le diplôme de *Bachiller universitario en derecho* (« Bachelier universitaire en droit », après 9 semestres) et le diplôme d'avocat (après 12 semestres, qui correspond à la fois au Master 1 et au CAPA français). Seuls 0,6 % des diplômés parviennent à obtenir leur diplôme d'avocat en 12 semestres et très peu parviennent à l'obtenir en moins de 12 semestres. Je l'ai obtenu en 11 semestres.

II. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

A. Enseignements académiques

1. **De mars 2019 à ce jour : Professeur dans le master 2 en Droit administratif et Administration publique. Cours : « Perspectives de droit comparé en matière d'intervention publique et droit de la régulation ».** Faculté de Droit de l'Université de Buenos Aires.
2. **De septembre 2012 à septembre 2013 : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, chargé de travaux dirigés (trois groupes) en Droit constitutionnel** (cours donné par M. le Professeur Bélich NABLI). Classé major par le Conseil scientifique lors du concours.
3. **De janvier 2012 à juillet 2012 : Chargé de travaux dirigés (vacataire) en Droit des Libertés fondamentales** à la Faculté de Droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (cours donné par M. le Professeur Étienne PICARD).
4. **De juillet 2004 à juillet 2005 : Chargé de travaux pratiques en Droit des contrats à la Faculté de Droit de l'Université de Buenos Aires** (cours donné par le Professeur Nidia SOLIGNAC), remplaçant du Professeur pour quatre leçons et auteur d'un chapitre additionnel au polycopié du Professeur, intitulé « Derecho de los contratos. Legislación sobre cláusulas abusivas. Una materia inconclusa » [« Droit des contrats. Législation sur les clauses abusives. Une matière inachevée »].

B. Autres activités professionnelles

1. **De avril 2018 à ce jour : chercheur postdoctoral du Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CONICET - Argentine).**
2. **De septembre 2018 à ce jour : membre du projet UBACYT n° 20020160100023 BA de la Faculté de Droit de l'Université de Buenos Aires intitulé « Lire le Droit »,** directeurs Prof. Carlos M. CARCOVA (Professeur émérite) et Ricardo David BERKMAN.
3. **Depuis mai 2017 à ce jour : traducteur juridique chez Trans4europe et Ait Traduction** (espagnol-français ; français-espagnol).
4. **De juillet 2006 à ce jour : Avocat au Barreau de Buenos Aires** (<http://www.cpacf.org.ar>)

N.B. : Mes activités en tant qu'avocat ont été menées parallèlement à mes activités académiques dans le cadre desquelles j'ai dû traiter de nombreux dossiers de contentieux administratif, de droit minier, de droit des télécommunications, de droit du travail et de protection des droits de l'homme (notamment à propos des dédommagements des exils forcés d'Argentine durant la période de gouvernement non démocratique).

5. **De septembre 2007 à octobre 2008 et de novembre 2009 à septembre 2011 : Ingénieur d'études (asesor técnico)** recruté, sur concours, par l'Université de Buenos Aires (UBA), détaché au sein de l'Instituto Nacional de Servicios Sociales para Jubilados y Pensionados (Institut National des Services Sociaux pour les Retraités et les Veufs).
7. **De mars 2000 à décembre 2000 : Secrétaire au sein du Cabinet du Maître José María COLOMBO.** José María COLOMBO est membre de l'Association Argentine de Droit Constitutionnel, ancien professeur de Droit Constitutionnel à l'Université de Buenos Aires et ancien Vice-Ministre de la Justice de la Nation.

III. PUBLICATIONS

A. Ouvrages

1. *Les autorités de régulation des services publics en réseaux. Une étude comparée : Argentine, France*, préfaces de Michel VERPEAUX y Carlos F. BALBIN, Paris : L'Harmattan, col. *Logiques juridiques*, 2018, ISBN n° 978-2-343-15383-4, 1004 pp.
2. *Le droit au logement. Étude comparée : France, Argentine*, Londres, Éditions universitaires européennes (Südwestdeutscher Verlag für Hochschulschriften GmbH & Co. KG), 2012, ISBN n° 978-3-8417-9742-1, 140 pp.

B. Articles

1. « Las audiencias públicas en la formación de los reglamentos de los entes reguladores » [Les consultations publiques dans la formation des règlements des autorités de régulation], rev. *Temas de derecho administrativo* (Erreius), année III, juillet 2018, pp. 583-602.
2. « Breves anotaciones sobre la influencia del derecho de la Unión Europea en la liberalización de los servicios públicos en redes » [Remarques liminaires à propos de l'influence du droit de l'Union européenne sur la libéralisation des services publics en réseaux], rev. *Revista de Derecho Administrativo* (Abeledo-Perrot), n° 117 (2018), pp. 443-454.
3. « La posibilidad de toda persona de disponer de una vivienda digna: un objetivo de valor constitucional en el derecho francés » [La possibilité de toute personne de disposer d'un logement décent : un objectif de valeur constitutionnelle en droit français], rev. *Boletín mexicano de Derecho Comparado*, année L, n° 152 (mai-août 2018), pp. 599-626 ; reproduit avec modifications rev. *Lecciones y Ensayos* (à paraître).
4. « Hacia una noción de servicio público en red en el derecho administrativo francés » [Vers une notion de service public en réseau en Droit administratif français], rev. *Revista de Derecho Administrativo* (Abeledo-Perrot), n° 111 (2017), pp. 457-477.
5. « La regulación en un marco de competencia de mercado: objeto y ámbito de los reguladores franceses » [La régulation dans un cadre de concurrence de marché : objet et portée des régulateurs français], rev. *El Derecho administrativo*, 30 juin 2017, pp. 1-8.
6. « Le droit administratif français en droit administratif argentin. Réflexions sur le rayonnement d'un modèle », *Revue de droit international et de droit comparé* (à paraître).
7. « El derecho "oponible" a la vivienda en el ordenamiento francés. Reflexiones sobre el estatus legal de un derecho social » [Le droit « opposable » au logement dans l'ordonnancement français. Réflexions sur le statut légal d'un droit social], *Régimen de la administración pública*, XXXIX, n° 460 (2017), pp. 29-48.
8. « L'atteinte des objectifs communautaires au sein du Mercosur : un défi face à sa structure institutionnelle », *Revue de droit international et de droit comparé* (Bruylant), n° 2 (2014) pp. 277-293.
9. « Los entes reguladores en Argentina : una estructura administrativa caracterizada por la falta de independencia » [Les entités régulatrices en Argentine : une structure administrative caractérisée par l'insuffisance d'indépendance], *Régimen de la administración pública*, XXXIV, n° 416 (2013), pp. 79-106.

10. « La responsabilidad del ente regulador » [La responsabilité de l'autorité régulatrice], *Revista de responsabilidad civil y seguros* (Thomson-Reuters), n° XV-1, janvier 2013, pp. 81-95.
11. « El servicio público: Técnica jurídica sujeta a un ente regulador en el derecho federal argentino » [Le service public : une technique juridique soumise à une autorité de régulation dans le droit fédéral argentin], rev. *Régimen de la administración pública*, XXXIV, n° 406, 26 sept. 2012, pp. 7-39.
12. « El abandono del poder de policía hacia el control de razonabilidad » [L'abandon du pouvoir de police vers le contrôle du caractère raisonnable], *El derecho*, L, n° 12.950, 5 mars 2012, pp. 1-4, vol. n° 246, pp. 712-722.
13. « La influencia norteamericana en el diseño de los entes reguladores: una confusión doctrinal » [L'influence nord-américaine sur la structure juridique des entités régulatrices : une confusion doctrinale], *Jurisprudencia argentina* (Thomson-Reuters), supplément *Derecho Administrativo*, 28 décembre 2011, pp. 3-18.
14. « El exilio forzoso y sus vías reparatorias » [L'exil forcé et ses voies de réparation], *El Derecho*, XLV, n° 11.839, 12 septembre 2007, t. 224, pp. 774-778.
15. « La inconstitucionalidad del artículo 92 de la ley 11.683 » [L'inconstitutionnalité de l'article 92 de la loi n° 11.683], *La Ley*, LXXI, n° 54, 16 mars 2007, t. 2007-B, pp. 380-384 ; cité dans le projet de loi n° S-0311/13 du Sénat argentin.
16. « Acerca del presidencialismo en la obra del Alberdi » [À propos du présidentielisme dans l'œuvre d'Alberdi], *El Dial*, supplément *Derecho Público*, 18 septembre 2006.
17. « Acerca del respeto al precedente en el Estado de derecho » [À propos du respect du précédent dans l'État de droit], *El derecho constitucional*, t. 2005, pp. 809-813.
- 17 bis. « Acerca del respeto al precedente en el Estado de derecho » [À propos du respect du précédent dans l'État de droit], *El Dial*, supplément *Derecho Público*, 17 octobre 2005.

C.- Contributions à des ouvrages collectifs

1. « Los límites del derecho a la vivienda nacidos de la ejecución de políticas públicas » in : FOULQUIER, N. et CORTI, H. (dir.), *Derecho a la vivienda en Argentina y Francia / Droit au logement en Argentine et en France*, IRJS (SERDEAUT, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) et Ministère Public de la Défense de la Ville de Buenos Aires, 2018, pp. 118-125. Ouvrage collectif bilingue, version en français : « Les limites au droit au logement engendrées par l'exécution de politiques publiques », section française, pp. 123-130.

D. Comptes-rendus

1. BALBIN, Carlos Francisco, *Tratado de derecho administrativo* [Traité de droit administratif], t. I-V, Buenos Aires, La Ley, 2011, *Revue internationale de droit comparé* (Bruylant), n° 3, 2011, p. 733.
2. BODEN, Didier, *L'ordre public : limite et condition de la tolérance. Recherches sur le pluralisme juridique* (th.), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2002, *Revista de derecho público*, n° 28 (janvier-juillet 2012), ISSN 1909-7778, pp. 1-4.
- 3.- LANCERON, Virginie, *La fonction de coordination en Droit Public* (th.), Univ. Paris II Panthéon-Assas, 2016, 503 pp., rev. *Revista argentina del régimen de la administración pública*, n° XL 475 (2018), pp. 179-181.

E. Traductions

1. BOUCHENE-LEFER, Adèle-Gabriel-Denis, « Quel est le véritable objet du droit dit administratif ? », *Revue pratique du droit français*, 1864, vol. n° 17-18, pp. 104-110. La traduction comprend également une introduction et 18 notes de bas de page, in *El derecho administrativo*, 31/08/2012, pp. 9-11, vol. 2012, pp. 571-577. Traduction du français à l'espagnol.
2. HAURIOU, Maurice, « De la formation du droit administratif français depuis l'An VIII », rev. *Revue générale d'administration*, 1892, t. II, pp. 385-403. La traduction comprend également une introduction et 14 notes en bas de page, in *El Derecho*, 29/08/2014, pp. 1-7 ; *El Derecho administrativo*, vol. 2014, pp. 556-573. Traduction du français à l'espagnol.
3. KURLAT AIMAR, José Sebastián, « L'atteinte des objectifs communautaires au sein du Mercosur : un défi face à sa structure institutionnelle », *Revue de droit international et de droit comparé* (Bruylant), n° 2, 2014, pp. 277-293. Il s'agit de la traduction d'un article dont je suis l'auteur, publié dans la revue *El Dial*, supplément *Derecho internacional privado y comunitario* du 27/06/2014, intitulé « El cumplimiento de los objetivos comunitarios en el Mercosur: un desafío frente a su estructura institucional ». Traduction du français à l'espagnol.

F.- Œuvre mineure

1. « La relación de sujeción especial: Una noción a abandonar en materia de servicios públicos. Parte I » [La relation de sujétion spéciale : une notion à abandonner en matière des services publics. Partie I] Journal online *DPI Cuántico – Derecho para innovar*, *Diario Administrativo* n° 127, 20/09/2016. V. < https://dpicuantico.com/area_diario/doctrina-en-dos-paginas-diario-administrativo-nro-127-20-09-12016 > .
2. « La relación de sujeción especial: Una noción a abandonar en materia de servicios públicos. Parte II » [La relation de sujétion spéciale : une notion à abandonner en matière des services publics. Partie II] *Diario online DPI Cuántico – Derecho para innovar*, *Diario Administrativo* n°128, 27/09/2016. V. < https://dpicuantico.com/area_diario/doctrina-en-dos-paginas-diario-administrativo-nro-128-27-09-2016 > .
3. « El rol de la Unión Europea en la liberalización de las redes eléctricas » [Le rôle de l'Union européenne en matière de libéralisation des réseaux électriques], *Revista Argentina de Derecho de la energía, hidrocarburos y minería* (RADEHM), n° 17, mai-juillet 2018, pp. 197-201.

IV. LANGUES

<i>Langue</i>	<i>Lue</i>	<i>Parlée</i>	<i>Écrite</i>
Français	5	5	5
Anglais	5	5	5
Espagnol	5	5	5
Italien	4	4	3
Portugais	3	2	2

N.B. : classement de 1 à 5 ; la meilleure note étant 5.

V. BOURSES

1. **Bourse d'excellence « Eiffel » du Ministère des Affaires étrangères de la République française** destinée à financer le Master 2 recherche en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Total : 16.500 €. Dossier soutenu par M. le Professeur Michel VERPEAUX.

2. **Bourse de l'Académie internationale de droit constitutionnel pour assister à sa XXV^e session**, Tunis, juillet 2009. Total : 1.500 €
3. **Bourse d'excellence « Eiffel doctorat » du Ministère des Affaires étrangères de la République française** destinée à financer la partie française de ma recherche doctorale à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre de la cotutelle doctorale. Total : 16.500 €. Dossier soutenu par M. le Professeur Michel VERPEAUX et par le Collège des Ecoles doctorales de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
4. **Bourse postdoctorale du Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CONICET – Argentine)** (de avril 2018 à avril 2020). Total: US\$ 28.000.

VI. RESPONSABILITÉS ET AUTRES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

A. Actuelles

1. **Depuis mars 2009 à ce jour : Membre du groupe de chercheurs de l'I.N.A.D.I., Institut National contre la xénophobie, la discrimination et le racisme** (http://www.inadi.gov.ar/inadiweb/index.php?option=com_content&view=article&id=1049:listado-de-investigadorases).
2. **Depuis octobre 2009 à ce jour : Membre du Centre de Recherches en Droit constitutionnel (CRDC) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**, dirigé par Messieurs les Professeurs Bertrand MATHIEU et Michel VERPEAUX.
3. **Depuis janvier 2012 : Membre junior du réseau de recherche « Public contracts in legal globalization (PCLG) / Contrats publics dans la globalisation juridique » (CPGJ), Sciences Po Paris**, Chaire Mutations de l'Action Publique et du Droit Public (MADP) (<http://www.public-contracts.eu>).
4. **Depuis juin 2012 à ce jour : Membre de l'Association française de Droit constitutionnel (AFDC).**
5. **Depuis août 2012 à ce jour : membre de l'Association Française pour la recherche en Droit Administratif (AFDA).**
6. **Depuis août 2012 à ce jour : Membre de l'Association Master Droit public de la Sorbonne (AMDPS).**
7. **Depuis juillet 2015 : Chercheur adjoint [*investigador adscripto*] de l'Institut de recherches juridiques et sociales Ambrosio L. Gioja de la Faculté de Droit de l'Université de Buenos Aires**. Résolution n° 3526/15.
8. **Depuis novembre 2016 : Membre du projet de recherche « Plurales ciudades - plurales experiencias. Derecho a la ciudad. La justicia social urbana », Ministerio Público de la Defensa de la Ciudad Autónoma de Buenos Aires / « Villes plurielles – Expériences plurielles – Droit à la ville – Justice sociale urbaine », Sorbonne – Études et Recherches en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme (SERDEAUT), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.**

B. Passées

1. **Révision des chapitres I et II de : FOLCO, Carlos M. *Procedimiento Tributario. Naturaleza y estructura* [Procédure fiscale. Nature es structure], Santa Fe : Rubinzal Culzoni, 2018.**

2. **Intervenant : les consultations publiques lors de la formation des règlements des autorités de régulation**, maison d'édition *Erreius*, Buenos Aires, 4 juin 2018. Commenté in : *Carta de noticias de la Procuración General*, n° 59 (juillet 2018), p. 108.
3. **Avis juridique sur un projet de publication**, rev. *Boletín Mexicano de Derecho Comparado*, juillet 2018.
4. **Membre de jury doctoral**. Impétrant : QUINTANA, Rolando Alberto. Thèse intitulée *El agotamiento de la vía administrativa y los plazos de caducidad* [L'épuisement de la procédure administrative et les délais de caducité], Morón, Universidad de Morón, décembre 2018. Les autres membres du tribunal examinateur étaient MM. Martín ALDAO et Fernando GARCIA PULLES.
5. **Intervenant : atelier doctoral de deux heures dans le cadre de la semaine doctorale latino-américaine** intitulé "Méthodologie de thèse : ¿une bataille en solitude?", Faculté de Droit de l'Université de Buenos Aires, 3 décembre 2018.
6. **Intervenant : deux conférences d'une heure et demie sur la Cour interaméricaine des droits de l'homme, l'OEA, le Mercosur et l'Union européenne** dans le cadre de la *Summer School* de la Chaire des Amériques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. A la demande de M. Guillermo HILLCOAT, directeur de la Chaire, 6 et 20 juin 2012.
7. **Intervenant : conférence sur les injonctions dans le cadre de la consolidation de dettes**. Rencontre nationale d'ingénieurs d'études. Salle de conférences du Chef de Cabinet des Ministres, 11 juin 2010.
8. **Co-coordonateur avec M. le Professeur Agustín ZBAR de la participation du Collège National de Buenos Aires [Colegio Nacional de Buenos Aires] au concours inter-collégial de Droit constitutionnel**, Université San Andrés, 25 août 2008.
9. **Correspondant de recherche en Argentine de M. Didier BODEN à l'Université de Buenos Aires**, juillet 2008, sous la direction de Mme la Professeure Sara Lidia FELDSTEIN DE CARDENAS ; mars 2010, chercheur indépendant.
10. **Chercheur sous la direction de M. le Professeur Agustín ZBAR pour l'ouvrage « Restricciones a la autonomía de la Ciudad de Buenos Aires »** [Restrictions à l'autonomie de la ville de Buenos Aires] (De juin 2007 à septembre 2007). (non publié)
11. **Conseiller juridique ad honorem auprès de l'APDH (Assemblée permanente pour les droits de l'homme)**, association à statut consultatif II au sein du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies et accréditée dans le registre OSC de l'OEA, juillet 2007
12. **Participation à la XXV^e session de l'Académie internationale de droit constitutionnel**, Tunis, juillet 2009.
13. **Durant 2012 : membre de la French-American Foundation**

*
* *